



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Essonne

Service SAB

SAB3

Affaire suivie par :

Françoise BUSSAC ☎ 01 69 47 83 75

Cheffe de bureau

Eliane MEJRI ☎ 01 69 47 83 62

Marie-Gabrielle VERSCHUEREN ☎ 01 69 47 83 92

DSDEN91

Boulevard de France

91012 EVRY CEDEX

**Campagne  
des bourses nationales  
des lycées privés  
2021 - 2022  
du 17 mai au 6 juillet 2021  
et  
du 2 septembre  
au 21 octobre 2021**

Evry-Courcouronnes, le 5 mai 2021

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur académique des services  
de l'Éducation nationale de  
l'Essonne

à

Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissement des collèges, lycées et  
lycées professionnels privés  
sous contrat d'association

S/C de Mesdames les Directrices  
académiques des Hauts-de-Seine et du  
Val d'Oise et Monsieur le Directeur  
académique des services de l'Education  
nationale des Yvelines

- POUR ATTRIBUTION -

**Objet : Campagne des Bourses nationales des lycées privés pour la rentrée scolaire 2021/2022**

Cette note vise à préciser les étapes de la campagne des bourses des lycées privés pour l'année 2021-2022.

La réglementation en vigueur depuis le décret n°2019-918 du 30 août 2019, qui vise à simplifier les démarches de l'usager, prévoit notamment la prise en compte des revenus de l'année (N-1) pour l'étude du droit à bourse.

Sachant que les données fiscales relatives aux revenus de l'année (N-1) ne seront disponibles qu'à partir de la deuxième quinzaine du mois d'août, les applications de gestion ont été adaptées pour permettre le dépôt des demandes de bourses durant la campagne de printemps.

Ces adaptations concernent le renseignement du **numéro fiscal** du demandeur de la bourse et de son concubin, le cas échéant, via la demande de bourse. C'est à partir du numéro fiscal que s'effectuera la récupération automatique des données fiscales définitives.



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Essonne

**En tout état de cause, les données fiscales ne seront disponibles qu'après la seconde quinzaine du mois d'août.**

Comme l'année dernière, la campagne des bourses de lycée s'effectuera en deux périodes, l'une au printemps, l'autre à la rentrée.

La première période de la campagne de bourse de lycée dite « campagne de printemps » s'étendra du 17 mai au 6 juillet 2021. La seconde période de la campagne de bourse de lycée débutera le 2 septembre et s'achèvera le troisième jeudi du mois d'octobre, soit le 21 octobre 2021.

Le maintien de la campagne de printemps devra permettre d'assurer un accompagnement de proximité des familles au sein des collèges et de limiter le non recours des familles aux bourses. Cet accompagnement se révèle indispensable dans le contexte économique actuel qui accentue les difficultés sociales.

### **1 – Déroulement de la première période de la campagne de bourse de lycée : campagne de printemps du 17 mai au 6 juillet 2021.**

Durant cette période, l'accompagnement des familles sera un axe fort pour la réussite de cette campagne.

Je vous demande d'être particulièrement attentif et de veiller à mobiliser l'ensemble des acteurs en collège et en lycée sur l'accompagnement spécifique des familles en grande difficulté sociale et matérielle.

#### Information aux familles et dépôt du dossier

Le dépôt de la demande de bourse s'effectuera auprès de l'établissement de scolarisation entre le 17 mai au 6 juillet 2021.

Les établissements informeront les familles de la période de cette campagne via une information figurant sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) ou tout autre canal supplémentaire. Ils veilleront à mettre à la disposition des familles des formulaires de demande de bourse qui seront également téléchargeables sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

Du 17 mai au 6 juillet 2021, les familles adresseront par voie postale ou déposeront les demandes de bourses à l'établissement de scolarisation.

Il appartiendra à l'établissement d'enregistrer les demandes de bourse sur la base SIECLE dès le dépôt du dossier, notamment la date de réception du dossier et **le numéro fiscal du demandeur et de son conjoint**. Ces informations permettront de générer un accusé de réception par voie postale ou courriel aux familles.

Les dossiers seront ensuite adressés au service académique des bourses sous bordereau d'envoi en mentionnant le nom de chaque élève.

Les demandes de bourses recueillies durant la campagne dite « de printemps » seront instruites **à compter de la rentrée scolaire**.

## 2 - Déroulement de la seconde période de la campagne de bourse de lycée : du 2 septembre au 21 octobre 2021

La deuxième période de la campagne de bourses de lycée débutera le jeudi 2 septembre et se prolongera jusqu'au troisième jeudi du mois d'octobre, soit le 21 octobre 2021.

Les familles qui n'auront pas déposé de demande de bourse lors de la campagne de bourses de lycée dite « de printemps » pourront déposer une demande de bourse dans les lycées dès la rentrée.

Ces demandes seront ensuite transmises dans les meilleurs délais sous bordereau d'envoi au service académique des bourses pour instruction.

Un accusé de réception sera délivré par le gestionnaire de l'établissement pour chaque demande de bourse effectuée.

J'appelle votre attention sur la nécessité de remettre à la famille **un accusé de réception**. Ce document, indispensable en cas de recours, doit impérativement être conservé par le demandeur de la bourse. Il convient d'insister sur ce point auprès des familles.

L'imprimé de demande de bourse de lycée à destination des familles vous sera transmis à la mi-mai.

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour la réussite de cette campagne au regard des nouvelles adaptations dans les applications de gestion.

Le Directeur académique

Jérôme BOURNE-BRANCHU